



Participation des salariés pour participer aux activités sociales

Par **akira592**, le **08/05/2019** à **16:58**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir s'il fallait absolument que le rnComité d'Entreprise demande une participation forfaitaire aux salariés désireux de participer aux activités sociales (karting, pêche, autres sorties) qui sont proposées par notre CE. ou, à contrario, que les salariés puissent participer aux activités sans aucune participation de leur part (ce qui est le cas actuellement). C'est question de savoir si nous sommes dans la l'égalité.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **08/05/2019** à **18:14**

Bonjour,rnTout est possible.rnEN ce qui me concerne j'ai toujours œuvré pour qu'une participation parfois remboursable soit exigée tant des participants que des invités.rnCeci pour ne pas commander 3 agneaux pour le barbecue et se retrouver avec 3 pelés et 2 tondus le jour dit.